

Mobilisation des crédits dédiés à la formation linguistique des étrangers primo arrivants

Web conférence Idéal Connaissances

Le 27 février 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

INTRODUCTION

- Pour mettre en œuvre « ce parcours linguistique » mieux adapté aux besoins des primo arrivants
- Le ministère de l'intérieur peut mobiliser des crédits nationaux délégués aux préfetures de région et des crédits européens
- S'agissant des crédits nationaux, ils ont vocation à soutenir l'apprentissage du français, dans l'optique d'une augmentation progressive du niveau de langue des primo-arrivants justifiant, au bout de cinq ans, la délivrance d'une carte de résident
- Les collectivités locales sont invitées à se rapprocher des préfetures de région ou de département pour explorer les possibilités qui leur sont données pour soutenir des actions d'apprentissage du français

BILAN DU FONDS EUROPEEN D'INTEGRATION (FEI)

Le Fonds Européen d'Intégration a eu pour objectif de soutenir plusieurs axes stratégiques de la politique européenne et nationale d'intégration.

Il a été institué en 2007 pour la période 2007-2013 (enveloppe totale pour l'UE : 825 millions d'euros)

- Le FEI a cofinancé 408 projets pour un montant total de 64 M €
- Sur cette période, les principales thématiques financées ont été les suivantes :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Formation linguistique▪ Citoyenneté▪ Actions en faveur des ressortissants de pays-tiers âgés▪ Mise en réseau des acteurs | <ul style="list-style-type: none">▪ Actions en faveur des femmes ressortissantes de pays-tiers▪ Outils de diagnostic ou d'évaluation▪ Projets à destination des enfants et des jeunes ressortissants de pays tiers |
|---|--|

LE RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

Des bonnes pratiques identifiées dans le champ de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des personnes étrangères pour :

- **Valoriser** celles qui pourraient être transposées ou généralisées,
- **Capitaliser** les projets identifiés dans plusieurs régions ;
- **Contribuer à la professionnalisation** des acteurs.

16 bonnes pratiques sont présentées.

Elles correspondent aux projets représentatifs des thématiques financées dans le cadre du FEI.

LE RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

Le livret est disponible en ligne sur le site www.immigration-interieur.gouv.fr



Table des Matières

1 Constat	Directrice de l'unité de l'accompagnement des étrangers en France	p. 7
2 Introduction	Contenu et orientation de la partie linguistique	p. 10
3 Les bonnes pratiques	Profils des bénéficiaires comment comprendre de mieux ? La méthode de validation des bonnes pratiques Témoignages bénéficiaires	p. 10 p. 14 p. 18
4 L'accès	Le Fond Asil-Migration et l'obligation (AMM) Méthodologie comment organiser de mieux de son projet ?	p. 24 p. 28
5 L'accompagnement	Combinaison des parcours L'accompagnement des patients et patients Mise en œuvre de la méthode de validation des bonnes pratiques	p. 25 p. 29 p. 33
6 L'évaluation	Évaluation directe des bénéficiaires Mise en œuvre de la méthode de validation des bonnes pratiques	p. 37 p. 41
7 L'évaluation	Évaluation globale des besoins des bénéficiaires Évaluation linguistique et socioculturelle de chaque stagiaire sous forme d'entretien individuel ; utilisation d'un livret d'évaluation pour identifier les besoins. Préparation des thématiques des ASL en fonction des besoins identifiés. Contact d'éventuels partenaires pour des interventions ou visites (musées, tribunal, centre médico-social autres associations...) pour préparer des visites et des interventions avec les bénéficiaires dans le cadre des ASL. Démarchage auprès de nouveaux partenaires : présentation des ASL et de leur objectif d'autonomisation des bénéficiaires. Présentation du public accueilli et demande d'adaptation des visites pour le public : contenu simplifié, possibilité pour le porteur d'intervenir lors de la visite pour préciser des éléments, possibilité pour les bénéficiaires de prendre la parole... Mise en place d'activités diverses Réunions hebdomadaires des formateurs afin de recouper les besoins identifiés et adapter le contenu si besoin. Utilisation de méthodes de travail diverses : - cartes de pensée pour permettre aux participants de noter et capitaliser leur acquis de manière visuelle et ce indépendamment de leur niveau de langue ; - présentations « relais » : certains bénéficiaires participent à des formations puis présentent ce qu'ils ont appris à d'autres bénéficiaires. Création et diffusion de « livrables » : - suite à des visites guidées (musée, tribunal), écriture d'un scénario, mise en scène, tournage et montage d'un film par les bénéficiaires ; - suite à des formations thématiques (santé par exemple), rédaction des supports explicatifs par les bénéficiaires sur la base des connaissances acquises, visites dans les centres médico-sociaux et présentation aux patients dans les salles d'attente ; - rédaction d'un questionnaire et réalisation d'entretiens par les bénéficiaires avec des candidats aux élections municipales.	p. 63 p. 67 p. 71 p. 75 p. 79

1 Pratique

Diversifier les activités dans le cadre des formations linguistiques pour favoriser l'autonomisation des femmes ressortissantes de pays tiers

Constat

Certaines femmes ressortissantes de pays tiers qui vivent de façon relativement isolée ne disposent pas toujours des codes de la société d'accueil et des connaissances linguistiques qui leur permettent de s'intégrer. En plus de l'apprentissage linguistique, un travail sur l'autonomisation est nécessaire. Il est possible de compléter les formations linguistiques par des activités diverses qui permettent d'impliquer les bénéficiaires pour répondre à leurs besoins.

Description

- Évaluation globale des besoins des bénéficiaires
- Évaluation linguistique et socioculturelle de chaque stagiaire sous forme d'entretien individuel ; utilisation d'un livret d'évaluation pour identifier les besoins.
- Préparation des thématiques des ASL en fonction des besoins identifiés.
- Contact d'éventuels partenaires pour des interventions ou visites (musées, tribunal, centre médico-social autres associations...) pour préparer des visites et des interventions avec les bénéficiaires dans le cadre des ASL.
- Démarchage auprès de nouveaux partenaires : présentation des ASL et de leur objectif d'autonomisation des bénéficiaires. Présentation du public accueilli et demande d'adaptation des visites pour le public : contenu simplifié, possibilité pour le porteur d'intervenir lors de la visite pour préciser des éléments, possibilité pour les bénéficiaires de prendre la parole...
- Mise en place d'activités diverses
- Réunions hebdomadaires des formateurs afin de recouper les besoins identifiés et adapter le contenu si besoin.
- Utilisation de méthodes de travail diverses :
 - cartes de pensée pour permettre aux participants de noter et capitaliser leur acquis de manière visuelle et ce indépendamment de leur niveau de langue ;
 - présentations « relais » : certains bénéficiaires participent à des formations puis présentent ce qu'ils ont appris à d'autres bénéficiaires.
- Création et diffusion de « livrables » :
 - suite à des visites guidées (musée, tribunal), écriture d'un scénario, mise en scène, tournage et montage d'un film par les bénéficiaires ;
 - suite à des formations thématiques (santé par exemple), rédaction des supports explicatifs par les bénéficiaires sur la base des connaissances acquises, visites dans les centres médico-sociaux et présentation aux patients dans les salles d'attente ;
 - rédaction d'un questionnaire et réalisation d'entretiens par les bénéficiaires avec des candidats aux élections municipales.

Actions auprès des bénéficiaires

DES ENSEIGNEMENTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DES FONDS EUROPÉENS

- Sur la thématique de l'apprentissage linguistique, les porteurs de projet qui ont déposé des dossiers étaient pour certaines associations à la structure financière trop faible et à l'organisation trop fragile pour donner les résultats escomptés.
- Pour le FAMI, une attention particulière sera portée sur la solidité financière des associations qui souhaiteraient déposer un dossier pour ne pas les mettre en difficulté.

FAMI : Volet migration légale et intégration

L'APPEL A PROJETS : les priorités

Priorité 1

- Préparer l'installation en France dès le pays d'origine

Priorité 2

- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des ressortissants de pays tiers à l'UE dans les domaines d'interventions prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs de la société française, l'accès à l'emploi et aux services de droit commun

Priorité 3

- Favoriser la coordination et la professionnalisation des acteurs

Priorité 4

- Développer les outils de diagnostic et d'évaluation à tous les niveaux territoriaux

L'APPEL À PROJETS : SES MODALITÉS

Durée de financement

- La pluri-annualité pour mieux répondre aux projets qui s'inscrivent dans la durée ;
- Des conventions d'une durée de trois ans maximum, renouvelables ;
- Un seuil minimal par projet corrélé à sa durée :
 - **Projet annuel : 70 000 €,**
 - **Projet de 12 à 24 mois : 110 000 €,**
 - **Projet de 24 à 36 mois : 150 000€.**

Critères de sélection

- Les projets soumis au présent appel à projets seront évalués selon les critères suivants :
 - **Pertinence** du projet,
 - **Rapport coût-efficacité des dépenses,**
 - **Expérience, expertise, fiabilité et contribution financière du porteur** de projet,
 - **Complémentarité** entre projets,
 - **Qualité** de la prestation,
 - **Savoir-faire** du porteur de projet,
 - **Capacité à travailler en partenariat,**
 - **Capacité** à impliquer les collectivités locales et acteurs institutionnels.
- Une attention particulière sera portée sur les projets présentant des modes d'intervention innovants.

Durée de l'appel à projets

- Les projets pourront être soumis par les porteurs de projet tout au long de l'année et de la période 2014-2020

L'APPEL À PROJETS : POUR QUI ?

- Peuvent déposer un dossier :
 - - les collectivités territoriales
 - - les associations
 - - les ministères et services déconcentrés (Préfectures – DDI)
 - - des sociétés à condition que le projet présenté soit à but non lucratif

CONTACTS

**Sous-direction de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers
Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers
et de la nationalité
Direction générale des étrangers en France**

**Brigitte PREUNG, chef du bureau ressources et synthèse
: brigitte.preung@interieur.gouv.fr
et**

**Myriam BOUZOUIRA, chargée de mission fonds européens
: myriam.bouzouira@interieur.gouv.fr**

Merci de votre attention.